

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **12 septembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1088**

commune (s) : Bron

objet : Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, de 58 lots dont 29 appartements et 29 caves, dans la copropriété Le Terrailon, située rue Guynemer, rue Marcel Bramet et rue Hélène Boucher, et appartenant à Alliade habitat

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 septembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frier.

Absents non excusés : MM. Vincent, Calvel, Barge.

Commission permanente du 12 septembre 2016**Décision n° CP-2016-1088**

commune (s) : Bron

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, de 58 lots dont 29 appartements et 29 caves, dans la copropriété Le Terraillon, située rue Guynemer, rue Marcel Bramet et rue Hélène Boucher, et appartenant à Alliade habitat**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 30 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon à Bron, la Métropole de Lyon souhaite acquérir 58 lots de copropriété correspondant à 29 appartements et 29 caves et appartenant à Alliade habitat. Ces biens sont voués à démolition dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Aussi, la Métropole envisage d'acquérir les lots suivants :

- un appartement de type 2 d'une superficie de 44 mètres carrés au rez-de-chaussée, escalier 6 du bâtiment A et une cave portant le n° 1 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 78 et 262, situés 3, rue Guynemer,
- un appartement de type 3 d'une superficie de 51 mètres carrés au rez-de-chaussée, escalier 7 du bâtiment A et une cave portant le n° 12 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 89 et 273 situés 1, rue Guynemer,
- un appartement de type 3 d'une superficie de 51 mètres carrés au 4° étage, escalier 7 du bâtiment A et une cave portant le n° 19 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 96 et 280 situés 1, rue Guynemer,
- un appartement de type 3 d'une superficie de 51 mètres carrés au rez-de-chaussée, escalier 8 du bâtiment A et une cave portant le n° 2 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 99 et 283 situés 27, rue Guillermin,
- un appartement de type 5 d'une superficie de 81 mètres carrés au 1er étage, escalier 8 du bâtiment A et une cave portant le n° 4 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 101 et 285 situés 27, rue Guillermin,
- un appartement de type 4 d'une superficie de 64 mètres carrés au 1er étage, escalier 8 du bâtiment A et une cave portant le n° 3 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 115 et 299 situés 25, rue Guillermin,
- un appartement de type 3 d'une superficie de 51 mètres carrés au rez-de-chaussée, escalier 10 du bâtiment A et une cave portant le n° 2 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 124 et 308 situés 23, rue Guillermin,
- un appartement de type 4 d'une superficie de 64 mètres carrés au 3° étage, escalier 10 du bâtiment A et une cave portant le n° 11 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 133 et 317 situés 23, rue Guillermin,

- un appartement de type 4 d'une superficie de 64 mètres carrés au 3° étage, escalier 11 du bâtiment A et une cave portant le n° 8 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 145 et 329 situés 29, rue Guillermin,
- un appartement de type 4 d'une superficie de 64 mètres carrés au rez-de-chaussée, escalier 5 du bâtiment B et une cave portant le n° 1 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 419 et 569 situés 21, rue Guillermin,
- un appartement de type 3 d'une superficie de 51 mètres carrés au rez-de-chaussée, escalier 5 du bâtiment B et une cave portant le n° 2 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 420 et 570 situés 21, rue Guillermin,
- un appartement de type 4 d'une superficie de 64 mètres carrés au 3° étage, escalier 5 du bâtiment B et une cave portant le n° 11 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 429 et 579 situés 21, rue Guillermin,
- un appartement de type 4 d'une superficie de 64 mètres carrés au 2° étage, escalier 8 du bâtiment B et une cave portant le n° 8 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 461 et 611 situés 2 bis, rue Hélène Boucher,
- un appartement de type 2 d'une superficie de 44 mètres carrés au rez-de-chaussée, escalier 6 du bâtiment B et une cave portant le n° 1 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 434 et 584 situés 19, rue Guillermin,
- un appartement de type 4 d'une superficie de 64 mètres carrés au 2° étage, escalier 6 du bâtiment B et une cave portant le n° 6 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 439 et 589 situés 19, rue Guillermin,
- un appartement de type 4 d'une superficie de 64 mètres carrés au 3° étage, escalier 6 du bâtiment B et une cave portant le n° 7 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 440 et 590 situés 19, rue Guillermin,
- un appartement de type 4 d'une superficie de 64 mètres carrés au 3° étage, escalier 6 du bâtiment B et une cave portant le n° 8 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 441 et 591 situés 19, rue Guillermin,
- un appartement de type 4 d'une superficie de 64 mètres carrés au 4° étage, escalier 6 du bâtiment B et une cave portant le n° 10 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 443 et 593 situés 19, rue Guillermin,
- un appartement de type 3 d'une superficie de 51 mètres carrés au 4° étage, escalier 7 du bâtiment B et une cave portant le n° 19 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 452 et 602 situés 17, rue Guillermin,
- un appartement de type 5 d'une superficie de 81 mètres carrés au 1er étage, escalier 8 du bâtiment B et une cave portant le n° 4 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 457 et 607 situés 2 bis, rue Hélène Boucher,
- un appartement de type 4 d'une superficie de 64 mètres carrés au 1er étage, escalier 8 du bâtiment B et une cave portant le n° 5 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 458 et 608 situés 2 bis, rue Hélène Boucher,
- un appartement de type 4 d'une superficie de 64 mètres carrés au 2° étage, escalier 8 du bâtiment B et une cave portant le n° 9 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 462 et 612 situés 2 bis, rue Hélène Boucher,
- un appartement de type 4 bis d'une superficie de 74 mètres carrés au 3° étage, escalier 8 du bâtiment B et une cave portant le n° 12 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 465 et 615 situés 2, bis rue Hélène Boucher,
- un appartement de type 4 d'une superficie de 64 mètres carrés au 3° étage, escalier 9 du bâtiment B et une cave portant le n° 7 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 475 et 625 situés 4, rue Hélène Boucher,

- un appartement de type 2 d'une superficie de 44 mètres carrés au rez-de-chaussée, escalier 9 du bâtiment B et une cave portant le n° 1 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 469 et 619 situés 4, rue Hélène Boucher,
- un appartement de type 4 bis d'une superficie de 74 mètres carrés au 4° étage, escalier 5 du bâtiment B et une cave portant le n° 15 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 433 et 583 situés 21, rue Guillermin,
- un appartement de type 5 d'une superficie de 81 mètres carrés au 4° étage, escalier 8 du bâtiment A et une cave portant le n° 13 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 110 et 294 situés 27, rue Guillermin,
- un appartement de type 4 d'une superficie de 64 mètres carrés au rez-de-chaussée, escalier 10 du bâtiment A et une cave portant le n° 1 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 123 et 307 situés 23, rue Guillermin,
- un appartement de type 4 bis d'une superficie de 74 mètres carrés au 4° étage, escalier 8 du bâtiment B et une cave portant le n° 15 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété 468 et 618 situés 2 bis, rue Hélène Boucher ;

Aux termes du projet d'acte, Alliade habitat cèdera ces biens, libres de toute occupation ou location, moyennant le prix de 687 523,32 € non assujetti à la TVA, conformément à l'avis de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 30 juin 2016, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un prix de 687 523,32 € non assujetti à la TVA, de 58 lots dont 29 appartements et 29 caves dans la copropriété Le Terraillon, située rue Guynemer, rue Marcel Bramet et rue Hélène Boucher à Bron, et appartenant à Alliade habitat, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition et à solliciter les subventions auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la Ville, individualisée sur l'opération n° OP17O0827, le 21 septembre 2015 pour la somme de 36 723 001,61 € en dépenses et 21 846 796,53 € en recettes.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 2138 - fonction 515, pour un prix de 687 523,32 € non assujetti à la TVA correspondant au prix de l'acquisition et de 8 400 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2016.